



Dossier d'inscription - Saison 2017

Chers amis,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée sportive. Vous trouverez dans ces pages toutes les informations nécessaires pour votre inscription.

En rejoignant notre association vous pourrez rouler sur l'un des plus beaux circuits de la région Centre. Vous entrerez également dans une famille de passionnés qui s'impliquent dans la vie du club et qui répondent présent quand il faut donner un coup de main. Votre participation à l'entretien de la piste ou la préparation des manifestations est indispensable !

Nous demandons à chaque adhérent de participer à **2 journées de travaux** minimum dans la saison (les dates vous seront communiquées). Le chèque de caution de 200€ demandé à l'inscription est restitué en fin de saison à cette seule condition.

Les journées d'entretien du circuit sont également l'occasion pour les adhérents de faire connaissance et de partager un repas dans une ambiance toujours conviviale .

Retournez votre dossier **complet** ou il ne sera pas pris en compte. Merci de votre compréhension.

Bon gaz à tous !

Le Président

Patrice Pastorelli



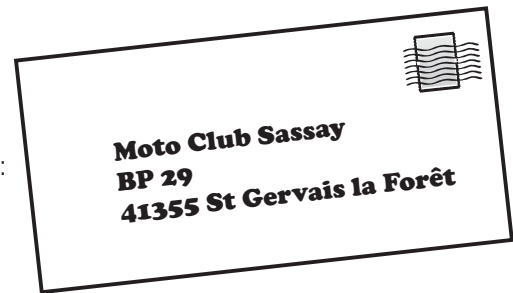
Sassay Moto Verte

Dossier d'inscription - Saison 2017

Pièces à fournir pour le dossier :

- Demande d'adhésion au club complétée et signée
- Demande de licence FFM à valider sur FFM Intranet + paiement en ligne (vous trouverez le lien sur notre site)
- 1 photo d'identité récente (*idéalement une photo numérisée par email*)
- Chèque d'adhésion au club de 60€ à l'ordre du M.C.Sassay Moto Verte
- Chèque de caution de 200€ récupérable en fin de saison à l'ordre du M.C.Sassay Moto Verte
- Joignez une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de votre carte d'adhérent

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :



Règlement intérieur

1. Le circuit de Sassay est ouvert uniquement le samedi et le dimanche de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
2. Pour les non-adhérents mais licenciés FFM, possibilité de rouler le Dimanche. Tarif 10 euros pour la journée.
Prévenir pour réservation au 06.29.99.62.57. Les pilotes extérieurs au club doivent en premier lieu (c'est-à-dire avant de télécharger les motos) se faire connaître auprès des responsables présents sur le terrain, présenter leur licence et acquitter leur droit d'entrée pour la journée.
Nous demandons à tous les pilotes et accompagnateurs de se conformer au règlement du club et de faire preuve du plus grand respect pour les personnes chargées de l'ouverture du terrain.
3. Equipement de cross exigé: Casque, masque, bottes, gants, etc...
4. Si vous roulez seul sur le circuit, la présence d'un accompagnateur est fortement recommandée.
5. Ayez autant que possible un téléphone portable pour prévenir les secours en cas de nécessité.
6. Il est strictement interdit de rouler en moto en dehors du circuit (notamment sur le chemin d'accès au terrain)
7. En cas de chute d'un pilote, les autres pilotes doivent le protéger immédiatement.
8. Chaque pilote est responsable des personnes l'accompagnant. Les piétons ne possédant pas de licence FFM ne doivent pas pénétrer dans l'enceinte du circuit. Ils ne seront pas couverts en cas d'accident.
9. Tout pilote entrant sur le circuit devra systématiquement refermer la barrière derrière lui et remettre le cadenas en place. Le code d'accès au terrain vous est communiqué à votre inscription.

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner une exclusion immédiate.

IMPORTANT:

Tout nouveau licencié FFM devra obligatoirement avoir son Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste exceptés : Licences entrainements
Sont considérés comme nouveaux et donc « primo licenciés » les personnes qui n'ont pas eu de licence depuis janvier 2014.



Demande d'adhésion Saison 2017

Photo
d'identité

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable:

E-mail :

Date de naissance :

Profession :

N° Permis de conduire :

N° de CASM :

Votre Moto :

N° de Licence FFM:

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association SMV.

Fait à _____ le _____ .

Signature:

IMPORTANT:

Tout nouveau licencié FFM devra obligatoirement avoir son Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste exceptés : Licences entrainements
Sont considérés comme nouveaux et donc « primo licenciés » les personnes qui n'ont pas eu de licence depuis janvier 2014.